



# ACHATS FUTÉS = MOINS DE DÉCHETS



**Principe :** Mener des actions d'information et d'étiquetage des produits générant moins de déchets, dans les magasins de grande consommation.

L'action « Achats futés = moins de déchets » a pour but de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur leur lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets. Pour cela, il suffit d'identifier ces produits par des étiquettes appelées « Stop rayon » (système identique au « premier prix »).

L'important est de tisser des liens avec le magasin, afin d'intégrer cette action dans un cadre plus vaste d'actions de sensibilisation à une consommation plus éco-responsable. L'implication du magasin est essentielle pour avoir une bonne visibilité auprès des consommateurs, surtout dans le temps.

L'idéal est d'inscrire cette action, dans un programme global, si possible construit avec la collectivité.

## Objectifs

- ✗ Faire prendre conscience aux consommateurs qu'ils peuvent agir au quotidien.
- ✗ Faire connaître les réflexes d'achats et d'éco-consommation pour réduire ses déchets.



## Temps de travail

2 à 3 jours de travail pour la préparation (rencontre avec les partenaires, organisation).

Il s'agit d'une collaboration entre l'association et le magasin.

- ✗ En début de semaine, mise en place dans le magasin :
  - des étiquettes «Stop Rayon » à côté des produits identifiés, grâce à une liste réalisée par FNE (prévoir une demi journée de mise en place)
  - d'un stand pour diffuser de l'information sur la prévention (prévoir 1 personne et une demi-journée d'installation)
- ✗ Animation d'un stand (prévoir une présence en continue sur le stand renforcée par au moins une personne supplémentaire le samedi, journée de forte fréquentation du magasin).

**Matériel** - Vous trouverez certains de ces outils dans le [kit Achats Futés](#)

- ✗ **Un stand** (table, chaises, support d'affiches et de documentation à envisager en lien avec le magasin).
- ✗ **9 modèles de « stop rayon »** (étiquettes à apposer dans les rayons, imprimées par les magasins) afin d'identifier les produits concentrés, rechargeables, réutilisables, de grand format, écolabellisés, distribués en vrac, sans pile, sans suremballages, ...
- ✗ **Des livrets d'information** sur la prévention des déchets :  
<http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/les-outils-prevention-fne>



**Vous pouvez coupler cette opération avec un stand « Chariots mini-maxi déchets »** informant sur l'impact économique et environnemental des gestes de réduction des déchets. (cf. Fiche-action « Chariots mini maxi déchets »)



# ACHATS FUTÉS = MOINS DE DÉCHETS

## Déroulé de l'action

1. **Préparation de l'action en interne de la structure** (qui pilote l'action ? qui est volontaire ? ...), échanger avec FNE si besoin.
2. **S'informer** : site internet de FNE <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/Les-Campagnes-de-sensibilisation/fiche-action-srd/achats-futes.html>. Contacter FNE (01 44 08 77 82) si besoin.
3. **Solliciter et rencontrer le magasin** :
  - écrire aux magasins pour leur proposer l'action et demander un entretien ;
  - se déplacer pour les rencontrer s'ils ne répondent pas aux courriers ;
  - organiser une réunion préparatoire ;
  - lors de la réunion préparatoire : fixer les conditions d'accueil du magasin, la mise en place des « Stop rayon » ;
  - organiser le déroulement semaine.
4. Si votre action se déroule lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : **s'inscrire auprès de l'ADEME et de FNE**
5. **Commander les outils de communication** auprès de l'ADEME, des collectivités locales et de FNE.
6. **Communiquer** : envoyer un communiqué de presse à la presse locale et régionale, aux radios locales, Radio France Bleu, France 3 régionale...
7. **Placer si possible avec le personnel du magasin les « Stop rayon »** (meilleure implication du magasin) :
  - utiliser les documents d'aide de FNE : voir le [Kit électronique pour l'action ACHATS FUTÉS = MOINS DE DÉCHETS](#)
  - prévoir en tout début d'action une demi-journée pour placer les stop rayons ;
  - placer les « Stop rayon » ENSEMBLE : ASSOCIATION (ou collectivité) et MAGASIN.
8. **Disposer le stand afin qu'il soit attractif** :
  - installer le stand de préférence à l'entrée du magasin ;
  - bien identifier votre stand pour ne pas être confondu avec des opérations de collecte alimentaire ou de promotion de produits qui peuvent se dérouler en parallèle ;
  - penser à utiliser 2 chariots : 1 mini déchets + 1 maxi déchets (en accord avec le magasin).
9. **Tenir le stand et aller à la rencontre des consommateurs** avec un document d'information :
  - être présent le plus possible ;
  - au minimum, être présent les 2 samedi ;
  - si possible organiser des animations dans le magasin : visites de magasin, annonce radio ...
10. **Faire le bilan de l'opération** et envisager les actions futures à mener.



## En savoir plus

- ✗ **Documents et fiches thématiques** sur le site de France Nature Environnement dédié à la prévention des déchets: <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/En-savoir-plus/>
- ✗ **La Semaine Européenne de Réduction des déchets** : <http://www.ewwr.eu/fr/>
- ✗ **« Réduisons vite nos déchets, ça déborde »** : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>